

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2017

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 164)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 179

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa du II de l'article 63 du code de procédure pénale, le mot : « vingt-quatre » est remplacé par le mot « quarante-huit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il faut rallonger la durée de la garde à vue pour permettre aux policiers d'assurer correctement leurs enquêtes judiciaires.